

COMPOSITION DU DOSSIER

DOCUMENT 1 - RAPPORT DE PRESENTATION

DOCUMENT 2 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

DOCUMENT 3 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

DOCUMENT 4 - REGLEMENT

- 4a REGLEMENT – DOCUMENT ECRIT
- 4b PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1 / 1 000^{EME}
- 4c PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1 / 7 000^{EME}

DOCUMENT 5 – ANNEXES

- 5a ANNEXES – DOCUMENT ECRIT
- 5b PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX TECHNIQUES
- 5c PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET INFORMATIONS AU 1/10 000^{EME}

AUTRES PIECES OBLIGATOIRES

PORTER A CONNAISSANCE DU PREFET
DELIBERATIONS

MODE D'EMPLOI

- ▶ Rechercher sur **les documents graphiques du règlement** la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé ou un emplacement réservé (**document 4**).
- ▶ Consulter dans **le règlement écrit (document 4)**.
- ▶ En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec **les orientations d'aménagement et de programmation (Document 3)**.
- ▶ Vérifier sur **le plan des servitudes d'utilité publique (Document 5)**, si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit (**Document 5**).
- ▶ Vérifier sur **les plans d'informations diverses (Document 5)**, si votre terrain est aussi concerné par des zones ou périmètres spécifiques.
- ▶ Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable et d'assainissement existants ou projetés (**Documents 5**).
- ▶ Consulter **le rapport de présentation et le PADD** pour toute information complémentaire, ainsi que les autres pièces du dossier

Document 4 – Règlement / Composition

- 4a REGLEMENT – DOCUMENT ECRIT
- 4b PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1 / 1 000^{EME}
- 4c PLAN DE REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1 / 7 000^{EME}

Mode d'emploi

- ▶ Rechercher sur les plans de règlement graphique au 1 / 7 000^{ème} ou au 1 / 1 000^{ème} (*documents 4b ou 4c*), la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé, un emplacement réservé ou une zone inondable.

- ▶ Consulter dans le document écrit (*Document 4a*) :
 - a) Les dispositions générales (Titre I) ;
 - b) Les règles applicables à la zone concernée (Titres II, III et IV) ;
 - c) Eventuellement les dispositions s'appliquant à l'espace boisé classé (Titre V) et à l'emplacement réservé (Titre VII) ;
 - d) Les annexes (Titre VIII) ;
 - e) Les définitions (Titre IX).